



COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL du 6 juin 2017

Monsieur Le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des conseillers municipaux.

L'an deux mil dix-sept, le six juin à vingt heures, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves LAINÉ, Maire du POULIGUEN, le Conseil Municipal, légalement convoqué.

Etaient présents : M. Yves LAINÉ, Maire ; M. Loïc DEBATISSE, Mme Valérie GANTHIER, M. Jacques D'ESTEVE de PRADEL, Mme Annaïck LE NOZACH, M. Alain PICHON, Mme Marie-Josèphe JUTEAU, M. Philippe DAVID, Mme Anne-Marie LAUNAY DIT CALAIS, Mme Dominique BRETAUDEAU, Mme Marianne CARLIER PRIOUL, M. Nicolas PALLIER, M. Vincent GARGUET, M. Daniel PAIREL, Mme Christine MAITZNER, M. Antoine LECLANCHE, Mme Elisabeth LODAY, M. Hubert LESSARD, Mme Régine GUILLAUME-COUEDEL, M. Norbert SAMAMA, M. Hervé HOGOMMAT, Mme Anne BLUM.

Excusés : Mme Ségolène CABROL, M. François TABAREAU, M. Christian CANONNE, M. Jean-Loup CHATELLIER ont donné respectivement pouvoir à : Mme Valérie GANTHIER, M. Nicolas PALLIER, Mme Liz LODAY, M. Norbert SAMAMA

Absent : M. François ARMENGAUD,

Désignation d'un secrétaire de séance :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne Monsieur Nicolas PALLIER pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 4 avril 2017 est approuvé.

1 - REQUALIFICATION du Quai Jules SANDEAU

Lot 1 : Voirie - Lot 2 : Bornes escamotables amovibles Attribution des Marchés de Travaux à Procédure Adaptée

Par délibération en date du 27 février 2017, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à engager la procédure de passation des marchés publics dont le montant estimatif des travaux était fixé à 1 842 348 € HT.

La consultation relative à la procédure de marché de travaux a été lancée le 24 mars 2017 selon la procédure adaptée ouverte en application de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux Marchés Publics.

A l'issue de cette procédure et après ouverture des plis, l'équipe de maîtrise d'œuvre ayant pour mandataire le cabinet Architecte Urbanisme Patrimoine (AUP) a procédé à l'analyse et au classement des offres qui a été soumis à l'avis de la Commission Consultative Permanente des MArchés à Procédures Adaptées réunie le 19 mai 2017.

Il ressort de cette analyse que les offres les mieux classées disposent de montants supérieurs au montant estimatif validé en Conseil Municipal du 27 février 2017.

L'écart de prix est essentiellement lié au granit (bordures, pavés, gradins) et aux travaux préparatoires généraux.

Aujourd'hui, il convient d'attribuer les marchés de travaux aux candidats ayant remis les offres considérées comme économiquement les plus avantageuses.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, dûment convoqué, et se prononçant conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, à *la majorité absolue* (4 contre : M. Norbert SAMAMA, M. Hervé HOGOMMAT, Mme Anne BLUM, M. Jean-Loup CHATELLIER – 4 abstentions : M. Christian CANONNE, Mme Elisabeth LODAY, M. Hubert LESSARD, Mme Régine GUILLAUME-COUEDÉL)

- **ATTRIBUE** les marchés de travaux de la requalification du Quai Jules SANDEAU, lot 1 - Voirie et lot 2 - Bornes escamotables amovibles aux opérateurs économiques ayant remis les offres considérées comme économiquement les plus avantageuses, selon le tableau ci-dessous :

N°	LOT / Variante exigée	ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT	MONTANT TTC
1	VOIRIE	Groupement VIAUD MOTER Etablissement secondaire d'EUROVIA ATLANTIQUE/CHARIER BP 25124 29, rue de la Pierre 44351 GUERANDE CEDEX	1 803 961,35	2 164 753,62
V1	Déconstruction de l'extension du local des douanes		2 500,00	3 000,00
V2	Mise en œuvre de Grave Bitume 0/14 de Nuit		510,50	612,60
V3	Mise en œuvre de Béton Bitumineux B 0/10 de Nuit		1 204,78	1 445,74
V4	Mise en œuvre de pavés sciés en remplacement des pavés clivés		non retenue	non retenue
V5	Travaux du Quai "Pêche"		125 263,18	150 315,82
TOTAUX LOT 1			1 933 439,81	2 320 127,77
2	BORNES ESCAMOTABLES AUTOMATIQUES	SAS CITINNOV ZA du Barret Avenue Jean Baptiste Tron 13160 CHATEAURENARD	51 032,50	61 239,00
TOTAUX LOTS 1 + 2 AVEC VARIANTES EXIGÉES n° 1, 2, 3, 5			1 984 472,31	2 381 366,77

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ces marchés et à leur déroulement ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal sur la ligne correspondante.

La séance est levée à 21 H 10.

Le Maire,

Yves LAINÉ



Vu pour être affiché le 8 juin 2017